

Mouvement 2022

*Liste des fiches de postes spécifiques*

*Directions d’école*

Direction des personnels enseignants - DPE

Liste des postes spécifiques à profil de direction d’école(postes hors mouvement)

**1. Circonscription de FORT DE FRANCE 1**

* E.E.PU ALAIN THEODORE BURNET -CHATEAUBOEUF A (9720133M)
* E.E.P.U CHATEAUBOEUF B (9720638L)
* E.E.PU ARISTIDE MAUGEE (9720701E)

**2. Circonscription du LAMENTIN**

* E.E.PU LAMENTIN D – PLACES D’ARMES (9720195E)
* E.E.PU PIERRE ZOBDA QUITMAN – CYCLE 2 (9720199J)
* E.E.PU GONDEAU PALMISTE A (9720201L)
* E.E.PU PIERRE ZOBDA QUITMAN – CYCLE 3 (9720358G)
* E.E.PU LONG PRE (9720365P)
* E.E.PU GONDEAU PALMISTE B(9720539D)
* E.M.PU LAMENTIN B- BAS MISSSION (9720431L)
* E.M.PU LAMENTIN D- LA PLAINE PETIT MANOIR (9720607C)
* E.M.PU ARC EN CIEL (9720865H)

**3. Circonscription du MORNE ROUGE**

* E.E.PU CARBET A – HERMAN MICHEL (9720107J)
* E.E.PU SAINT-PIERRE B PHILEMOND MONTOUT (9720319P)

**4. Circonscription de RIVIERE SALEE**

* E.E.PU LEON LIN -DUCOS (9720115T)
* E.E.PU YOLANDE SAINTE-ROSE – DUCOS (9720116U)
* E.E.PU ILET SIXTAIN – LES TROIS ILETS (9720335G)

**5. Circonscription du SAINT-ESPRIT**

* E.E.PU FRANCOIS DUVAL – LE FRANCOIS (9720175H)
* E.E.PU VAUCLIN MIXTE A (9720339L)

**6. Circonscription de SAINT-JOSEPH**

* E.E.PU AMBROISE PALIX - GONDEAU (9720293L)
* E.M.P.U JEANNE MERTON – SAINT-JOSEPH (9720289G)

**7. Circonscription de SCHOELCHER**

* E.E.PU SIMONE VATON – FORT DE FRANCE (9720150F)
* E.E.PU YVES GOUSSARD – FOR DE FRANCE (9720355D)
* E.E.PU JOCELYNE BEROARD – SCHOELCHER (9720325W)
* E.E.A SUZANNE ROUSSI - SCHOELCHER (9720716W)
* E.M.A. ANSE MADAME - SCHOELCHER (9720802P)
* E.E.P.U BATELIERE – SCHOELCHER (9720367S)

**8. Circonscription de TRINITE**

* E.E.PU EDOUARD DE LEPINE – LE ROBERT (9720262C)
* E.E.PU HECTOR SAINTE-ROSE – LE ROBERT (9720576U)
* E.E.A. EDGARD LABOURG – LE ROBERT (9720814C)
* E.E.PU EMILE CAPGRAS – LE ROBERT (9720859B)

FORT DE FRANCE 1

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole THEODORE BURNET – CHATEAUBŒUF A** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | Garantir la maîtrise des fondamentaux (Enrichir et développer la maîtrise de la langue) Construire un climat propice aux apprentissages (développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble) Inscrire l’école dans son environnement (Construire une culture du CP au CM2) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole Elémentaire – CHATEAUBŒUF B** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Fort enjeu de gouvernance du fait des résultats scolaires en progression, des projets académiques (H2024, EOL,,..) et des projets partenariaux mis en œuvre (EPS, LSF, bibliothèque, climat scolaire,...) et des attentes des familles ;
* Dans le cadre de la stratégie 100% de réussite de l'école, liaison renforcée avec la maternelle voisine par l'utilisation d'outils communs (lexique, mathématiques) et la mise en œuvre d'ateliers mathématiques en continuité.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **Ecole primaire ARISTIDE MAUGEE** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | Principaux axes du projet d’école :1°) Garantir la maîtrise des fondamentaux par l'enseignement explicite du lire écrire,parler, compter, dénombrer et l'approche contrastive français/créole pour assurer la maîtrise des compétences du socle commun.2°) Construire un climat scolaire propice aux apprentissages au sein d'une école bienveillante et inclusive.3°) Inscrire l'école dans son environnement en coopérant utilement avec les partenaires pour la réussite scolaire. L’environnement, l’origine (72 élèves allophones sur 165) et les CSP des parents (77,1% d’ouvriers ou d’inactifs) nécessitent des compétences particulières :* Capacités relationnelles d**’écoute** et **empathie** et de **bienveillance** vis-à-vis de tous les publics.
* Bonne connaissance des systèmes judiciaires, sociaux et administratifs, en particulier municipaux et par extension de la CACEM.
* **Disponibilité** **hors temps scolaire** nécessaire à la création et au maintien des liens avec les différents partenaires (mairie, centre culturel, associations, collège de secteur, CCAS, CAF, SMEM, IMS, DRAC, parents etc.).
* Aptitudes à la gestion de conflits.
* Bonne maîtrise des langues étrangères en particulier l’anglais.
* **Créole bilingue.**
* Bonnes connaissances de tout ce qui concerne les enfants à besoins particulier, MMPH, ASH, IME, ITEP, SESSAD, CMP, CMPP …
* Capacité à accompagner, guider et former jeunes et moins jeunes (stagiaires INSPE, services civiques, AESH, EVS, personnel municipal, collégiens, lycéens et étudiants stagiaires, anciens élèves, jeunes parents, allophones…).
* Maîtrise de WORD, EXCEL, ONDE et AFFELNET.
* Connaissance de dispositifs éducatifs particuliers (opération petits déjeuner, cité éducative…).
* Capacité d’adaptabilité et de réactivité face à des situations complexes et parfois violentes.
* Savoir garder une grande maîtrise de soi.
* Être capable de hiérarchiser les tâches et/ou les commandes institutionnelles.
* Être capable d’apporter des réponses aux sollicitations diverses et variées des familles.
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

LAMENTIN

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **Ecole ELEMENTAIRE PLACE D’ARMES** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **LIRE POUR COMPRENDRE*** Ecouter des messages oraux et des textes lus
* Pratiquer les discours : raconter, décrire, expliquer
* Identifier des mots rapidement
* Lire et comprendre en autonomie des textes inconnus (élèves de 9 ans)
* Fluence dans la lecture
* Manifester sa compréhension

**LE JEUNE MARTINIQUAIS S’APPROPRIE ET APPRECIE SON ENVIRONNEMENT*** Former les élèves à la gestion de leur vie physique à tous les âges
* Sensibiliser aux économies et les rendre acteurs de leur consommation
* Savoir se déplacer dans l’eau et nager à la fin du cycle 3

**FAVORISER LE BIEN-ETRE DE TOUS AFIN D’OPTIMISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS*** S’approprier et respecter les règles de l’école
* Contribuer à la vie collective
* Développer l’argumentation
* Connaître les valeurs de la république
* Assurer l’épanouissement de l’enfant
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire PIERRE ZOBDA QUITMAN CYCLE 2** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **Ecole de cycle accueillant uniquement des classes de CP et de CE1****DEVELOPPER LE GOUT DE LIRE*** Renforcer la maîtrise de la langue orale et écrite / compréhension
* Diversifier les approches, les contenus, les supports et les lieux de rencontre avec le livre
* Enrichir la culture littéraire de tous les élèves

**RESOUDRE DES PROBLEMES EN UTILISANT DES NOMBRES ENTIERS*** Permettre aux élèves de donner du sens aux apprentissages mathématiques
* Amener les élèves à reconnaître les différents types de problèmes
* Développer chez les élèves des capacités d’argumentation et leur permettre de faire face à des situations inédites

**COLLABORER AVEC DES PARENTS POUR ACCOMPAGNER LA SCOLARITE*** Construire un projet cohérent de coopération avec les parents pour la réussite e tous les élèves
* Aiguiller les parents sur les éventuelles aides extérieures que peuvent bénéficier les élèves
* Valoriser la culture et les atouts des parents
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire GONDEAU PALMISTE A** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **LA LECTURE COMPREHENSION*** Apprendre à comprendre (inférences, substituts, connecteurs…)
* Enrichir le lexique
* Améliorer la fluence

**LA RESOLUTION DE PROBLEMES*** Maîtriser les différentes étapes de la résolution de problèmes
* Identifier les différentes catégories

**VIVRE ENSEMBLE*** Développer la coopération
* Diminuer le nombre d’incivilités
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire Pierre ZOBDA QUITMAN CYCLE 3** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | Cette école accueille uniquement des classes du CE2 au CM2.**FAVORISER L’EPANOUISSEMENT, L’AUTONOMIE ET LA REUSSITE DES ELEVES*** Placer les élèves en situation d’écriture au quotidien
* Apprendre à traiter des informations, à formuler et à résoudre des situations-problèmes de façon transversale
* Assurer la maitrise de la langue française

**RENFORCER LA POSTURE DE L’ECOLE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE, DU MULTILINGUISME*** Favoriser la réussite des élèves
* S’approprier l’usage des tablettes numériques
* Eduquer à la culture numérique

**ACQUERIR UNE EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE*** Former l’élève en tant que personne et citoyen potentiel
* Respecter les règles de la vie collective et singulièrement dans les pratiques sportives
* Pratiquer une évaluation positive de l’élève en vue d’une auto-évaluation
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire LONG PRE** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **LIRE-ECRIRE-PARLER*** Être capable de prendre la parole
* Déchiffrer de plus en plus aisée des syllabes, des mots, des phrases, des textes
* Renforcer la maîtrise des fondamentaux

**COMPTER-RAISONNER*** Résoudre des problèmes issus de la vie quotidienne ou adapter des jeux
* Acquérir des stratégies mentales et des automatismes
* Maîtriser les problèmes-types de la classification de Vergnaud

REPECTER AUTRUI* Créer un environnement scolaire serein,
* Favorable à la santé et à la réussite de tous les élèves
* Faire des apprentissages dans le respect de soi et des autres
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire GONDEAU PALMISTE B** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **PROMOUVOIR LA REUSSITE, L’EPANOUISSEMENT ET LA CONSTRUCTION DE L’AUTONOMIE INTELLECTUELLE DE TOUS LES ELEVES AU SEIN D’UNE ECOLE INCLUSIVE*** Lire et comprendre des textes variés
* Développer le goût de la lecture
* Donner des stratégies, outils et méthodes pour mieux comprendre
* Susciter le goût de la recherche et du raisonnement
* Résoudre des problèmes
* Développer des stratégies de calcul afin de calculer mentalement le plus rapidement possible

**CONSTRUIRE UN CLIMAT SCOLAIRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES EN DEVELOPPANT LES COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES TOUT EN OUVRANT L’ECOLE SUR SON ENVIRONNEMENT PROCHE*** Accepter les différences
* Coopérer, s’entraider
* Connaître les risques liés à internet
* Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique et régulière
* Partager les règles, assumer des rôles et des responsabilités
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole maternelle LAMENTIN B - BAS MISSION** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **TRANSMISSION DES SAVOIRS*** Construire le nombre en travaillant la résolution de problèmes
* Adapter ses déplacements à un environnement varié
* Motiver dès le plus jeune âge et éveiller la curiosité scientifique

**TRANSMISSION DES SAVOIRS*** Enrichir le lexique
* Construire un climat scolaire en s’appuyant sur la progressivité des apprentissages, la différenciation pédagogique et l’inclusion

**ARTS ET CULTURE*** Conduire les élèves à devenir des acteurs de leur avenir environnemental
* Développer la sensibilité, la curiosité et la création. Faire acquérir une première culture artistique
* Mettre des jeunes enfants en confiance pour découvrir une culture et une langue inconnues
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole maternelle LAMENTIN D – LA PLAINE PETIT MANOIR** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **MOBILISER LE LANGAGE DANS TOUTES SES DIMENSIONS*** Approfondir l’acquisition d’un vocabulaire précis et des structures de langue
* Manipuler des syllabes, discriminer des sons
* Reconnaître les lettres de l’alphabet et connaître les correspondances entre cursive, script et capitales : copier à l’aide d’un clavier
* Approfondir la réflexion pédagogique à la maternelle en promouvant des pratiques pédagogiques efficaces

**CONSTRUIRE LES PREMIERS OUTILS POUR STRUCTURER SA PENSEE*** Renforcer la continuité pédagogique (liaison GS-CP)
* Math :
* améliorer la résolution de problèmes
* renforcer la connaissance du nombre
* Approfondir la réflexion pédagogique à la maternelle en promouvant des pratiques pédagogiques efficaces

**CONSTRUIRE UN CLIMAT SCOLAIRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES DANS UNE ECOLE ANCREE DANS SON ENVIRONNEMENT CULTUREL*** Développer le respect d’autrui, améliorer la gestion des émotions
* Renforcer la dimension effective pour l’élève en l’inscrivant dans son milieu culturel
* Renforcer les relations avec les parents
* Mieux prendre en charge les enfants les enfants fragiles
* Agir, s’exprimer et comprendre à travers des activités artistiques et physiques
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole maternelle ARC EN CIEL - ACAJOU** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **ASSURER LA TRANSMISSION DES FONDAMENTAUX*** Prévenir les difficultés de langage
* Enrichir le vocabulaire
* Commencer à maîtriser le principe alphabétique et développer une conscience phonologique
* Maîtriser la connaissance du nombre
* Développer les aptitudes aquatiques

**FAVORISER UN ACCUEIL DE QUALITE POUR LES ELEVES*** Améliorer l’accueil des élèves en articulant ses temps de vie
* Créer un environnement sécurisant pour tous les élèves
* Développer les capacités de concentration
* Améliorer la liaison GS/CP

**ACCOMPAGNER LES PARENTS EN COEDUCATION*** Aider les parents dans l’accès aux informations nécessaires pour la parentalité
* Mettre en place un projet de nutrition en partenariat avec les parents
* Mettre en place des actions d’accompagnement pour l’éducation
* Aider les parents à la gestion des outils numériques accessibles aux enfants
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

MORNE ROUGE

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire Hermann MICHEL (Carbet)** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | Faire réussir tous les élèves en développant l’accès au langage dans tous les domaines d’apprentissage.Favoriser l’ouverture culturelle et l’enseignement précoce d’une langue étrangère.Favoriser l’éducation à la santé.Faire réussir les élèves en proposant des situations de résolutions de problèmes, riches, et variées dans tous les domaines d’apprentissage.Renforcer les liaisons avec les parents, le temps périscolaire t les collègues de CP. Développer les moyens de communication à destination des parents, notamment l’utilisation de l’ENT. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire SAINT- PIERRE B - PHILEMOND-MONTOUT**  |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | \***Axe 1 :** Garantir la maîtrise des fondamentaux - Garantir la maîtrise du « lire, écrire et parler » du socle pour tous les élèves et le 100% réussite au CP et au CE1.\***Axe 2 :** Construire un climat propice aux apprentissages – Conforter une école bienveillante, exigeante sans violence en coopération avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.\***Axe 3 :** Inscrire l'école dans son environnement – Connaître, respecter son patrimoine environnemental culturel et renforcer l’éducation au développement durable. |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

RIVIERE SALEE

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique profil****Ecole élémentaire LEON LIN - DUCOS** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** |  Objectifs du projet d’école 2018/2022 : - Développer la maîtrise de l’expression orale, la lecture, le vocabulaire, l’orthographe et la grammaire. - Augmenter les performances des élèves en calcul et résolution de problèmes. - Promouvoir la réussite et l’épanouissement de tous les élèves. |
|  **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique profil****Ecole élémentaire YOLANDE SAINTE-ROSE - DUCOS** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | *Renforcer l’acquisition des fondamentaux**Améliorer le climat scolaire et former le citoyen**Cultures artistiques et sportives* |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **École élémentaire ILET SIXTAIN (Cycle II) – LES TROIS ILETS** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | 1. **Inscrire l’école dans son environnement**

**Ouvrir l’école sur son environnement proche.**Contribuer à l'enrichissement des parcours PAC, citoyen et santé en s'appuyant sur la diversité du patrimoine environnemental, culturelle, sportif et associatif des Trois-Ilets**Renforcer l’éducation au développement durable**Sensibiliser l'Élève aux spécificités de la situation insulaire (en matière de traitement des eaux, déchets, pollution)Développer une culture préventive face aux risques majeurs1. **Garantir les fondamentaux**

**Maîtriser et évaluer les fondamentaux dès le CP.**Améliorer les performances des élèves en résolution problème et au niveau du lexique en tenant compte des résultats aux évaluations nationalesAméliorer la compréhension d'un texte en s'appuyant sur un enseignement explicite du vocabulaire**Encourager les pratiques interdisciplinaires**Donner du sens aux apprentissages en mettant en place des projets pluri et interdisciplinaires1. **Construire un climat scolaire propice aux apprentissages**

**-Construire un climat scolaire et l’évaluer pour remédiations.**Prévenir les conflits et la violence en apprenant à identifier et exprimer ses émotions et ses sentiments **-Accompagner le pilotage et l’animation.**Développer l’usage du numérique pour favoriser des parcours individualisés des élèves |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

SAINT-ESPRIT

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire FRANÇOIS DUVAL – LE FRANCOIS** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Le langage dans toutes ses dimensions
	+ Développer la syntaxe et le lexique, la compréhension et la phrase
	+ Développer la compréhension
	+ Développer la conscience phonologie
	+ Comparer des quantités,
	+ Résoudre des problèmes portant sur les quantités
	+ Mémoriser la suite des nombres au moins jusqu'à 30
	+ Associer le nom des nombres connus avec leur écriture chiffrée
	+ Se situer et situer les objets qui l'entourent dans l'espace
	+ Comprendre et utiliser à bon escient le vocabulaire du repérage et des relations dans le temps et dans l'espace
	+ Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions (Enrichir le lexique, améliorer la syntaxe, développer la compréhension générale)
	+ Développer le goût de la recherche et du raisonnement, amener les élèves à mettre en place des stratégies de résolution de problème
* De la découverte à l'identification des émotions

Renforcer l'identification et la gestion des émotions  |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **Ecole élémentaire VAUCLIN MIXTE A** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Mieux accueillir pour mieux assurer l'équité
	+ Faire connaitre, comprendre et pratiquer à tous les élèves, les valeurs et les principes de la République pour mieux vivre ensemble.
	+ Renforcer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants pour fédérer la communauté éducative
	+ Rendre l'école plus lisible pour tous (parents, enfants, agents)
* Conforter la réussite de tous les élèves de l'école
	+ Mieux maîtriser les compétences et les connaissances dans le domaine de la langue et des mathématiques
	+ Soutenir et accompagner les élèves en difficulté par des interventions différenciées
	+ Aider les élèves à construire des repères pédagogiques stables et sécurisants
* Inscrire l'école dans son environnement
	+ Ouvrir l'école sur son environnement proche en favorisant les parcours éducatifs (PEAC, Parcours Santé et Parcours Citoyen)
	+ Maîtriser les langues vivantes, notamment l'anglais
	+ Renforcer l'éducation au développement durable et former à la prévention aux risques naturels.
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

SAINT-JOSEPH

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **Ecole élémentaire AMBROISE PALIX - GONDEAU** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | *Les principaux axes du Projet d’école :** *Amener les élèves à une meilleure compréhension des divers écrits (Français et Mathématique) pour arriver à une Conception et une Production Autonome*
* *Faire prendre conscience aux élèves qu’ils ont un « parcours individuel » à construire dans un COLLECTIF*
* *Intégrer ce parcours dans sa dimension Locale, Nationale et Caribéenne en s’appuyant sur son environnement.*
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole Maternelle – JEANNE MERTON** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | **Les principaux axes du Projet d’école** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

SCHOELCHER

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **Ecole élémentaire SIMONE VATON – FORT DE FRANCE** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Mieux dire, mieux lire, mieux écrire : acquérir et renforcer la fluidité de la lecture, comprendre un texte et l’interpréter ;
* Mieux résoudre les problèmes : mémoriser des faits numériques et des procédures élémentaires, mettre en œuvre les six compétences majeures des mathématiques pour résoudre des problèmes ;
* Mieux comprendre l’école et ses enjeux : s’approprier, respecter et faire respecter les règles de vie de l’école.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire YVES GOUSSARD– FORT DE FRANCE** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Redonner le goût de la lecture pour développer l’imaginaire, enrichir le lexique et comprendre le fonctionnement de la langue ;
* Développer le bien-être à l’école, promouvoir le vivre ensemble et favoriser le respect des droits et des devoirs au sein de la classe, de l’école voire du quartier ;
* Développer des échanges avec les structures locales ;
* Permettre aux élèves d’acquérir les premières bases d’une LVE et de se situer dans un monde plurilingue et multiculturel. Former à un usage citoyen du numérique.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **Ecole élémentaire JOCELYNE BEROARD - SCHOELCHER** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Établir un climat scolaire positif et valorisant au sein de la communauté éducative ;
* Diminuer et faire disparaître les situations conflictuelles entre élèves et adultes.
 |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole d’application élémentaire****SUZANNE ROUSSI – FORT DE FRANCE** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Maîtriser les savoirs fondamentaux : améliorer les compétences en orthographe, en grandeur et mesure ;
* Construire un climat scolaire propice aux apprentissages en diminuant les conflits entre élèves ;
* Renforcer l’éducation au développement durable : sensibiliser les élèves aux économies d ‘énergie ;
* Nourrir l’imaginaire et la créativité des élèves ;
* Développer des pratiques du langage oral pour structurer sa pensée et améliorer l’écrit ;
* Apprendre à raisonner : résoudre des problèmes non numériques dans toutes les disciplines ;
* Construire un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Être titulaire du CAFIPEMPF ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **Ecole d’application maternelle ANSE-MADAME**  |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Développer le capital lexical des élèves et la compréhension fine ;
* Permettre à tous les élèves de raisonner en jouant ;
* Développer la logique.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Être titulaire du CAFIPEMPF ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole Elémentaire – BATELIERE** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Être capable de gérer des familles et des enfants de milieux défavorisés
 |

TRINITE

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil****Ecole élémentaire EDOUARD DE LEPINE – LE ROBERT** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PROFIL DU POSTE** | **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | La direction d’une école à 13 classes plus une ULIS TFC, pour laquelle une décharge complète d’enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.La gestion de cette école requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l’organisation et l’animation du travail en équipe, ainsi qu’une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu’à la continuité des apprentissages. Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l’école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...)**Axes du projet ou des projets réseau****PRIORITE N°1** : - Mettre en œuvre les logiques propres à l’Education Prioritaire (Vadémécum) autour des savoirs- Promouvoir la continuité pédagogique inter cycle pour améliorer les résultats des élèves- Développer l'enseignement de la langue régionale dès le CP pour une meilleure acquisition des compétences - Piloter les classes dédoublées- Approfondir et suivre la continuité GS/CP et CM2-collège**PRIORITE N°2**:  - Favoriser les échanges entre tous les acteurs : développer l’accueil et l’inclusion- Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté en impliquant la collaboration école-parents - Mobiliser les parents et tous les partenaires sur l’absentéisme et le retard**PRIORITE N°3** : - Ouvrir le réseau à l'international et promouvoir l'usage du numérique- Mettre en œuvre et suivre des projets intégrant l’’ULIS- Diversifier et valoriser les pratiques innovantes pour soutenir la motivation des élèves et pour une pédagogie plus efficiente |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **École élémentaire HECTOR SAINTE-ROSE – LE ROBERT** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | * Garantir les fondamentaux
* Faire entrer l’école dans l’ère du multilinguisme et de la multiculturalité
* Construire un climat scolaire propice aux apprentissages
 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **Ecole d’application élémentaire****EDGARD LABOURG – LE ROBERT**  |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | Axe 1 « D’ici & d’ailleurs » inscrire l’école dans son environnement Axe 2 « Assurer les savoirs » garantir les fondamentaux Axe 3 « Bien vivre ensemble pour bien apprendre » construire un climat scolaire propice aux apprentissages  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Être titulaire du CAFIPEMPF ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |

|  |
| --- |
| **FICHE DE POSTE** |
| **IDENTIFICATION** **DU POSTE** | **INTITULE DU POSTE** | **Directeur d’école sur poste spécifique à profil** **École Elémentaire EMILE CAPGRAS – LE ROBERT** |
| **PLACE DU POSTE** | Le directeur d’école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l’enseignement du premier degré. Il est placé sous l’autorité de l’inspecteur de l’Education nationale de circonscription et selon le contrat d’objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. |
| **PROFIL DU POSTE** | **CADRE GENERAL** | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d’école et /ou du contrat d’objectifs du réseau.Dans ce cadre, il veille à renforcer l’enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.Il travaille au sein d’une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l’ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. |
| **MISSIONS** | Le directeur d’école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l’égard des élèves, des personnels, des parents d’élèves et des partenaires de l’école.Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement.A travers un pilotage renforcé, il sait s’appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves. |
| **FONCTIONS** | * Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d’aide ;
* Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l’amélioration des résultats des élèves ;
* Permettre la définition des conditions d’une meilleure organisation de l’accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d’élèves en difficulté de son école ;
* Faciliter l’appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d’accompagnement ;
* Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
* Veiller à la bonne marche de l’école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
* Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;
* Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;
* Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;
* Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l’équipe de pilotage de dispositif ;
* Participer à des commissions d’habilitation ou d’agrément et de groupes de travail départementaux ;
* Être l’interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d’élèves et les partenaires de l’école ;
* Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l’importance des relations avec les familles ;
* Être le garant d’un climat scolaire propice aux apprentissages.
 |
| **COMPETENCES** | * Maîtrise des savoirs fondamentaux de l’école du socle ;
* Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;
* Bonne connaissance des institutions partenaires ;
* Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d’éducation ;
* Être capable de travailler en équipe afin d’animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l’école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
* Maîtriser les outils numériques et les démarches d’animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l’établissement (administratif, pédagogique, management) ;
* Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
* Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
 |
| **SPECIFICITE DE L’ECOLE** | La direction d’une école à 14 classes pour laquelle une décharge complète d’enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.La gestion de cette école requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l’organisation et l’animation du travail en équipe, ainsi qu’une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu’à la continuité des apprentissages. Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l’école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...)**Axes du projet ou des projets réseau** **PRIORITE N°1** : - Mettre en œuvre les logiques propres à l’Education Prioritaire (Vadémécum) autour des savoirs- Promouvoir la continuité pédagogique pour une meilleure maîtrise de la langue - Développer l'enseignement de la langue régionale dès le CP pour une meilleure acquisition des compétences - Piloter les classes dédoublées et les dispositifs QPV- Suivre la continuité GS/CP et CM2-collège**PRIORITE N°2**:  - Favoriser les échanges entre tous les acteurs : développer l’accueil- Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté en impliquant la collaboration école-parents - Mobiliser les parents et tous les partenaires sur l’absentéisme et le retard**PRIORITE N°3** : - Ouvrir le réseau à l'international et promouvoir l'usage du numérique- Mettre en œuvre et suivre des projets culturels par cycle- Diversifier et valoriser les pratiques innovantes pour soutenir la motivation des élèves et pour une pédagogie plus efficiente |
| **CONTEXTE ADMINISTRATIF** | **PRE-REQUIS****(diplômes ou expériences)** | * L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d’écoles de 2 classes et plus ;
* Une expérience d’enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d’école est vivement souhaitée.
 |
| **NOMINATION** | Affectation au mouvement principal à titre définitif. |
| **REGIME INDEMNITAIRE** | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217). |
| **MODALITES DE CANDIDATURE** | * Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d’inspection ou compte rendu d’évaluation ;
* Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;
* Entretien avec une commission académique de recrutement.
 |